



**AVIS PUBLIC
PROMULGATION
RÈGLEMENTS N^{OS} 1777 ET 1275-279**

AVIS PUBLIC EST, PAR LES PRÉSENTES DONNÉ :

QUE le Règlement n° 1777 intitulé :

Règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble (PAE)

a été adopté par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion à la séance du 18 mars 2019.

QUE le Règlement n° 1275-279 intitulé :

Règlement modifiant le Règlement de zonage n° 1275 afin de créer la nouvelle zone P2-761 et d'y prévoir un zonage différé pour assurer la mise en œuvre du Règlement sur les PAE et le PPU Harwood (îlot Pasold)

a été adopté par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion à la séance du 1^{er} avril 2019.

QUE ces règlements ont été examinés et approuvés par la résolution numéro CA 19-05-22-22 du comité administratif de la Municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges, lors de sa séance du 22 mai 2019 et ont été déclarés conformes aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire. Le certificat de conformité pour ces règlements a été délivré à Vaudreuil-Dorion, le vingt-troisième (23^e) jour du mois de mai deux mille dix-neuf (2019) sous le numéro de certificat VD 2019-02.

QUE toute personne intéressée peut prendre connaissance de ces règlements au Service du greffe et des affaires juridiques, 2555 rue Dutrisac, Vaudreuil-Dorion, durant les heures de travail, ainsi que sur le site Internet de la ville au www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca.

DONNÉ À VAUDREUIL-DORION, ce vingt-neuvième (29^e) jour du mois de mai deux mille dix-neuf (2019).

Mélissa Côté, notaire, OMA
Greffière adjointe

Le présent avis peut être consulté sur le site
Internet de la ville au www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca